

Recherches sociographiques



Maurice LEMIRE *et al.*, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec : 1900-1939*

Jean-Charles Falardeau

Volume 21, Number 3, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055899ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055899ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Falardeau, J.-C. (1980). Review of [Maurice LEMIRE *et al.*, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec : 1900-1939*]. *Recherches sociographiques*, 21(3), 373–375. <https://doi.org/10.7202/055899ar>

COMPTES RENDUS

Maurice LEMIRE *et al.*, *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec : 1900-1939*, tome II, Montréal, Fides, 1980, ill., xcvi+1 363p.

Sous une attrayante couverture reproduisant une aquarelle de Marc-Aurèle Fortin, se présente ce volumineux second tome du grand œuvre du professeur Maurice Lemire et de son équipe. Plus de mille pages de texte (1 363) qui, cette fois, nous conduisent à travers les méandres de la littérature québécoise depuis les débuts de ce siècle jusqu'à 1939. À propos de cette abondante moisson, je ne puis que répéter ce que j'ai dit du premier tome (*Recherches sociographiques*, XIX, 2, mai-août 1978 : 284-286), à savoir qu'il s'agit d'une œuvre « monumentale » qui nous manquait et qui, incontestablement, demeurera longtemps le grand ouvrage de référence sur notre littérature.

Veut-on un ordre de grandeur ? Il s'est publié au Québec, durant ces quarante ans, près de 2 500 œuvres de toute nature (exactement 2 637) : romans, essais, monographies, brochures, tracts, etc. Ce chiffre n'a rien d'impressionnant si l'on songe que les vingt ou trente premières années de notre XX^e siècle furent intellectuellement plutôt stériles. Aussi bien, l'intérêt et la valeur de ces productions sont plus que variables, depuis les piécettes vaudevillesques des jeunes auteurs des années 20, les biographies de personnages ignorés, les tracts édifiants, jusqu'aux œuvres plus solides de Louis Dantin, aux pétillantes dissertations de Marcel Dugas, aux poèmes de Paul Morin ou aux romans de Marie LeFranc. De cette pléthore de productions, les responsables du *Dictionnaire* n'ont retenu qu'environ la moitié, quelque 1 900 œuvres qui, comme dans le tome précédent, sont présentées par ordre alphabétique des titres. En outre des comptes rendus critiques de ces œuvres, on offre une brève biographie de chaque auteur, une bibliographie générale des ouvrages de référence et des sources à consulter. On ne peut, hélas, demander à ce type d'ouvrage une vue d'ensemble de l'œuvre de chaque auteur : le lecteur doit lui-même reconstituer des synthèses au fur et à mesure de sa curiosité ou encore, se reporter à la Bibliographie finale des œuvres littéraires qui, sous le nom de chaque auteur, énumère l'ensemble de ses œuvres. J'ai déjà mentionné (*op. cit.*) les inconvénients que comporte cette formule, tant pour la consultation générale que pour les « vues d'ensemble ». Mais on m'a prouvé qu'il n'y avait pas de solution de rechange valable. Acceptons donc ce *Dictionnaire* tel qu'il s'offre, splendidement.

Comme il l'a fait dans le tome précédent, le professeur Lemire coiffe celui-ci d'une longue *Introduction* (XI-LXIX) dans laquelle il tente de résumer les grands traits de cette période en les comprimant en une dialectique entre deux pôles dominants : le régionalisme, l'exotisme. Il évoque d'abord le « nationalisme » littéraire dont M^{gr} Camille Roy s'est fait le propagandiste, dans la lignée de l'abbé Henri-Raymond Casgrain et de l'« École de 1860 ». C'est ce nationalisme littéraire que M. Lemire identifie au régionalisme. Ceci semble juste mais je trouve excessif, que l'on se réfère à Barrès ou autrement, de comparer ce régionalisme au « régionalisme » de la littérature française.

Aussi bien, j'estime que M. Lemire infirme sa propre thèse en affirmant que le régionalisme littéraire « n'a pas de sens ici » *parce que* le régionalisme culturel n'existait pas encore — ce qui est inexact. Restons-en à sa première affirmation pour lui donner plus de force. Compte tenu du phénomène de l'*hysteresis* dont parle Sartre, l'option régionaliste de nos écrivains jusqu'au-delà des années 1920 a été d'ordre idéologique. Et retenons au surplus la constatation de I.F. Fraser (*The Spirit of French Canada*, 1939) à l'effet que cinq grands thèmes ont dominé notre historiographie et notre littérature au XIX^e siècle : l'histoire, la France, l'Église, la langue française, le culte de la terre. Étant donné que notre XX^e siècle n'a commencé que vingt ou trente ans après celui du calendrier, notre régionalisme continue sur la lancée des deux thèmes de l'histoire et du culte de la terre. *Chez nous, chez nos gens* ou *Les croquis laurentiens* descendant en droite ligne de l'abbé Casgrain.

Quant à l'« exotisme » dont parle M. Lemire, j'y vois un phénomène analogue. Bien qu'il soit identifié à « un groupe de jeunes poètes (pratiquant) la littérature ludique caractérisée par la liberté des sujets, par l'individualisme et par la fantaisie » (XXXVII), et même s'il contraste avec les thèmes terriens, cet exotisme n'en est pas moins régi par un autre des grands thèmes du XIX^e siècle : celui de la langue. Opposition au régionalisme, bien sûr, mais de façon positive pour autant qu'elle signale un retour vers une préoccupation qui en est le plus obscur fondement, celle de la France. M. Lemire a raison de distinguer deux tendances mais je vois davantage dans son dyptique deux versants d'un même plateau idéologique. Qu'il s'agisse du *Vaisseau d'or* ou de *Poèmes de cendre et d'or*, il n'y a pas entre ces œuvres et celles des régionalistes de profonde dichotomie. Les unes et les autres sont chronologiquement entremêlées : *Menaud* paraît vingt ans après *Le Nigog*. Plutôt que de renvoyer dos à dos régionalisme et exotisme, je reconnaîtrais au contraire deux tentatives parallèles de récupérer notre patrimoine, par-dessus la tête des lecteurs et sans aucune coïncidence avec leurs goûts ou leurs préférences — phénomène éloquentement illustré par les désolantes statistiques rapportées par M. Lemire sur les bibliothèques et les librairies. On ne peut, en définitive, qu'être d'accord avec l'une de ses principales conclusions : « (notre) littérature 1900-1939 demeure une littérature de transition » (LXVIII).

Pourquoi, dira-t-on, consacrer à une telle littérature qui sait encore à peine dire son nom un volume de plus de 1 300 pages consacrées à des œuvres dont un grand nombre ne sont que d'un mince intérêt ? J'y vois, pour ma part, une puissante justification : pour les mêmes raisons que certaines phases de notre histoire, en particulier celle de cette période même, nous semblent vaines ou stériles. Celles-ci nous appartiennent et, que nous en soyons satisfaits ou non, elles constituent notre passé. Un passé que nous devons connaître, ne serait-ce que pour en porter au plus haut point de réalisation les virtualités. Ainsi de notre histoire littéraire. Loin de la méconnaître, encore moins de la mépriser, il faut comme nous y invite ce *Dictionnaire*, consentir à noter ses cheminements, ses avatars, ses ambitions. Elle est l'humus sur lequel, par la suite, des œuvres plus originales prendront racine. Nous ne pourrions réaliser l'avenir que nous ambitionnons que si nous avons pris conscience de nos premiers efforts, de leurs insuffisances comme de leurs promesses. Littérature de transition, sans doute. Littérature aussi de présage.

Il est vrai que, dans une large mesure, comme le dit encore l'*Introduction*, les énergies majeures (de cette époque) se dépensent en poursuite d'objectifs trop immédiats pour assurer le renouvellement d'une problématique qui croupit dans les lieux communs (LXVIII) et que le « lecteur... (a l'impression)... de l'exposition progressive d'une vérité immuable » (LXIX). Mais n'oublions pas le processus de transition que l'on peut, me semble-t-il, repérer entre un grand nombre d'œuvres. Par exemple, au sein même de l'idéologie de certains romanciers. Voyons *Robert Lozé* d'Errol Bouchette (1903), *Marcel Faure* de Jean-Charles Harvey (1922) et *Jules Faubert* d'Ubaldo Paquin (1923) qui tous trois mettent en scène un héros romanesque dont le destin est de créer des entreprises industrielles et qui, pour autant, se dégagent des objectifs ruralistes de l'époque en même temps qu'ils sont annonciateurs d'une évolution sociale déjà en cours. À un registre analogue, est-il excessif de voir dans *André Laurence* de Pierre Dupuy (1930) un précurseur des personnages de Rex Desmarchais, de Charbonneau, et des romanciers des années 40 ? Je me risque

à identifier de semblables obscures filiations entre Louis Dantin, Saint-Denis-Garneau et nos poètes plus récents.

À chaque lecteur et à chaque critique d'identifier d'autres généalogies dans cette Somme que constitue le *Dictionnaire*. On n'a que l'embaras des itinéraires possibles : soit l'évolution de la critique, en relisant l'*Anthologie* de Jules Fournier ou les *Poètes de l'Amérique française* de Louis Dantin ; soit les stades du roman depuis Damase Potvin jusqu'à *Un homme et son péché* et *Trente arpents* ; soit simplement la curiosité de retrouver des auteurs oubliés, tels Jean-Aubert Loranger, François Hertel ou Marie LeFranc. Comme le font les chroniqueurs de guides gastronomiques, je signale un certain nombre de plats de résistance auxquels il faut consacrer un long arrêt : les articles sur « Émile Nelligan et son œuvre », « Trente arpents », « Tableau de l'histoire de la littérature canadienne-française », « Les Cahiers de Turc », et je pourrais prolonger la liste, mais mon intention n'est pas de dresser un palmarès.

Je reconnais avec satisfaction qu'à la différence du premier tome, celui-ci contient très, très peu d'articles insipides. Je regrette toutefois qu'un article, celui qui porte justement sur *Un homme et son péché*, déborde largement les cadres d'une étude sur le roman pour nous entraîner dans les interminables séries d'adaptations qu'en a faites Grignon pour la radio et la télévision. C'est dépasser les préoccupations d'un tel *Dictionnaire*. Par contre, j'ajoute aussitôt que l'un des grands intérêts de celui-ci est d'ordre iconographique : tant par les quelques remarquables reproductions de tableaux polychromes qu'il présente que par les photos d'écrivains dont il parsème abondamment les textes. Peut-être encore davantage par les copies des illustrations dont se sont ornées un très grand nombre d'œuvres à différentes époques : *Un héros de Chateauguay* de J.B. Caouette, *Le Bracelet de fer* de Madame A.B. Lacerte, *L'Algonquine* de Rodolphe Girard et les *Fées de la terre canadienne* de Maxine. Autant sinon plus que le contenu des œuvres, ces images qui nous semblent d'un autre âge créent une atmosphère esthétique qui nous reporte à celle de nos années d'enfance ou d'adolescence — les années de Baptiste Ladébauche et de l'ancienne *Revue moderne*.

J'abonde peut-être en éloges mais le *Dictionnaire* les mérite. Je terminerai pourtant avec une interrogation : si les responsables du *Dictionnaire* ambitionnent de continuer dans cette veine, que feront-ils pour les années de 1940 à nos jours ? Même s'ils opèrent une plus sévère sélection, nous nous retrouverons la prochaine fois avec un volume de plus de deux mille pages ! La solution ne serait-elle pas de découper cette période au moins en deux portions et de songer à deux volumes ? Au moins.

Jean-Charles FALARDEAU

Département de sociologie,
Université Laval.

Yvan ALLAIRE et Roger MILLER, *L'entreprise canadienne et la loi sur la francisation du milieu de travail*, Montréal, Institut de recherches C.D. Howe, 1980, 80p. (« Accent Québec ».)

La francisation des entreprises prévue au chapitre V de la Charte de la langue française est sans doute l'une des interventions sociales les plus ambitieuses amorcées par l'actuel gouvernement du Québec. Ce programme prévoit, en effet, qu'au 31 décembre 1983 toutes les entreprises québécoises employant cinquante personnes ou plus devront posséder un certificat de francisation délivré par l'Office de la langue française. En pratique, cela signifie que d'ici à un peu plus de trois ans, quatre mille cinq cents entreprises devront avoir démontré à l'Office qu'elles sont soit déjà francisées, soit en voie de le devenir. La procédure administrative prévue dans la Loi impose à l'entreprise l'analyse de sa situation linguistique et, lorsque l'Office le juge nécessaire, la préparation d'un programme de francisation de même que les travaux de mise en œuvre d'un tel programme sous la surveillance d'un Comité de francisation. Étant donné le caractère coercitif de la Charte de la langue française, diverses sanctions sont applicables dans le cas des entreprises